

objet	Révision du PLU de la commune de La Gimond
Date	7 Janvier 2019
Lieu	La Gimond
Participants	Pascal Gonon, maire Anais Tixier, epures Lolita Dalary, epures 20 participants environs
Diffusion pour information	Présents
Ordre du jour	Réunion publique de concertation N°1 – diagnostic et PADD

Monsieur le maire accueille les participant et introduit la réunion qui a pour objet de présenter aux habitants l'avancement de la procédure de révision du PLU de la commune.

Mr Le Maire présente les principaux objectifs de la révision du PLU :

- Permettre le développement de la commune et le maintien de l'école
- Préserver le cadre de vie et le paysage
- Maintenir l'activité économique (agriculture, minoterie) et l'accueil d'activités artisanales
- Créer des cheminements doux pour sécuriser les déplacements
- ...

Epures présente ensuite un document projeté en format powerpoint, structuré en plusieurs parties :

- Définition et cadrage législatif du PLU
- Diagnostic territorial
- Orientations du PADD

Une vingtaine d'habitants sont présents à la réunion.

Les échanges se sont faits autour de trois questions ont été posées :

- Sur le SCoT et la zone blanche : la commune est sortie du SCoT des Monts du Lyonnais, elle appartient désormais à Saint Etienne Métropole mais n'est pas couverte par le SCOT Sud Loire (en cours de révision). Les SCoT s'inscrivent dans un cadre législatif commun et visent à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement, paysage...). Cependant, les objectifs de chaque SCoT varient car ils visent à traduire un projet de territoire.
- Sur le recentrage de l'urbanisation sur le bourg : la concentration de l'urbanisation sur les centralités existantes est aujourd'hui une obligation législative. Plus les secteurs d'urbanisation sont éloignés du bourg, plus les justifications doivent être fortes et argumentées.

- Sur la gestion du Mazot : la commune souhaite maintenir cette coupure verte (aujourd'hui non urbanisable dans le PLU actuel). Les choix des secteurs de développement doivent être justifiés notamment au regard des enjeux agricoles et environnementaux : ce secteur de vallon humide est donc un espace non propice à l'urbanisation.

Monsieur le Maire clôt la réunion en remerciant l'assemblée de sa participation.

Les documents présentés sont mis à disposition sur le site de Saint Etienne Métropole, dans deux rubriques selon deux chemins d'accès

- service aux Habitants->Aménagement -> Urbanisme -> Consulter les concertations et enquêtes publiques puis sélectionner la commune dans la liste alphabétique

Ou bien :

- Institution-> Vie démocratique-> Concertations et enquêtes publiques -> Procédures en cours, et sélectionner la commune dans la liste alphabétique

Suite du projet de PLU

Les études se poursuivront et une seconde réunion publique sera organisée au printemps 2019 pour une information et un échange sur les orientations réglementaires.

Les habitants en seront avertis préalablement par affichage, avis dans le journal, et sur le site internet de Saint-Etienne-Métropole.